

[panorapresse.ouest-france.fr](https://panorapresse.ouest-france.fr)

## La section FSU du lycée Risle Seine a déposé un préavis de grève

3-4 minutes

Suite à l'assemblée générale du 12 février présentant la dotation des heures pour la rentrée 2026-2027 (Dotation Horaire Globale) attribuée au lycée Risle-Seine, les enseignants refusent le manque de moyens qui leur permettraient de travailler dans de bonnes conditions. La section locale de la Fédération syndicale unitaire (FSU), qui regroupe essentiellement les enseignants de la fonction publique du lycée a déposé auprès de la rectrice de l'Académie de Normandie, Valérie Cabuil, un préavis de grève pour la période du mardi 3 au vendredi 6 mars à partir de 8 h. La nouvelle dotation prévoit une réduction de 58 h sur toute l'année, toutes disciplines confondues.

### Les classes de CAP Petite enfance les plus impactées

**« Elle impactera surtout les classes de CAP petite enfance. On nous a imposé une section supplémentaire l'année dernière, ce qui représente aujourd'hui deux classes de 15 élèves souvent en grandes difficultés scolaires et qui ont besoin d'un accompagnement spécifique. 13 ont des besoins particuliers et 5 font partie du dispositif ULIS qui concerne les élèves en situation de handicap. Ces suppressions de postes nous obligeront à réunir ces deux classes en une de 30 élèves sans prendre en compte leurs besoins et leur bien-être »,** s'indigne Géraldine Athenour, professeur d'EPS, élue au conseil d'administration du lycée et représentante Snep FSU.

Claire Désautés, professeur de mathématiques confirme les propos de sa collègue : **« L'année dernière nous étions bien lotis et cette année, je dirais qu'on nous reprend ce qu'on nous a donné l'année dernière, mais avec toujours autant d'élèves. D'autres établissements sont impactés par ces baisses de la DHG mais jamais en même temps, donc nous ne sommes jamais mécontents au même moment. En général, nous nous acclimatons aux changements mais ces situations deviennent ingérables ».**

### Pour résumer

Le rectorat impose : la suppression d'un poste d'enseignant malgré une augmentation des effectifs. Le lycée a vu ses effectifs augmenter de 507 à 588 élèves en deux ans. Mais également une augmentation des heures supplémentaires représentant 13,5 % des heures totales allouées et le regroupement des deux classes CAP Petite enfance.

Les motifs du préavis de grève déposé par la section locale FSU au rectorat sont : le regroupement des classes de Cap Petite enfance jugé indécent au regard du nombre d'élèves à besoins particuliers ; une dotation DHG insuffisante au regard du nombre de classes et d'élèves affectés au lycée avec la non-comptabilisation des deux classes de seconde Bac Pro ASSP et Cap AEPE attribuées à l'établissement au mois de juin 2025 et un pourcentage d'heures supplémentaires ([HSA](#)) trop important par rapport au nombre d'heures postes (13,5%).

Les personnels enseignants et d'éducation demandent une révision de la DHG afin de diminuer les heures supplémentaires et de créer de nouveaux postes pour de meilleures conditions de travail. Ils se réuniront le lundi 2 mars à 11 h pour faire le point. « **S'il n'y a pas de réponse du rectorat le lundi de la rentrée, nous serons dans l'obligation d'exercer notre droit de grève à compter du mardi 3 mars** », assure les enseignants.



Les enseignants du lycée Risle Seine refusent la suppression de postes dans l'établissement prévue pour la rentrée de septembre 2026. | FSU du lycée Risle-Seine